

vince, suivant notre exemple, avait entrepris des travaux publics tout en accordant des gages raisonnables, le pays ne serait pas dans la situation où il se trouve aujourd'hui. Mais vous avez institué ce système de secours et vous voyez où il vous conduit. Avec ces renseignements, vous auriez su combien de gens se trouvaient sans travail dans les diverses sphères d'activités, vous auriez été en mesure de préparer l'avenir, vous auriez su comment adapter ces hommes aux emplois disponibles.

En ce qui concerne la disposition relative à la paix, l'ordre et la bonne administration, si l'on songe que, lorsqu'il l'a présentée, le premier ministre a dit qu'elle avait pour but de régler le cas de ceux qui tenteraient de détruire la paix et l'harmonie et ne se montreraient pas des citoyens respectueux de la loi, je prétends que cette disposition n'a pas sa raison d'être dans une mesure visant l'allègement du chômage. C'est à mon sens une insulte aux ouvriers de ce pays qui ont fait preuve de la plus grande patience. J'admets avec mon chef qu'il est encore temps de nommer une commission; elle serait, à mon avis, d'un grand secours. Nous avons eu des commissions pour les chemins de fer et la radio et nous en aurons une pour les questions de finances; nous avons eu des commissions pour le tarif, pour le service civil, pour toutes choses sous le soleil sauf pour la question la plus importante du jour, le problème du chômage. Je prie de nouveau le Gouvernement de nommer une commission afin que nous ayons au moins des renseignements sur lesquels nous puissions baser notre politique future. Je fais appel au ministre; je veux que le ministre des Finances m'accorde son attention; le ministre du Travail ne peut le faire, il est occupé à parler avec quelqu'un. Lorsque le Gouvernement demanda d'abord 20 millions, le premier ministre déclara que c'était pour accorder des salaires et que cette distribution se ferait sans faveur politique. Nous pourrions, je suppose, citer toutes sortes de cas de la Nouvelle-Ecosse, de Québec, de la Colombie-Anglaise ou d'ailleurs, mais je ne m'occupe que de la province que je connais et que je représente, et je dis que lorsque le président d'une association conservatrice exploitait un commerce de quincaillerie dans une petite ville comme Kenora peut obtenir pour \$176,000 d'affaires tandis qu'un libéral dans un magasin similaire n'obtient que \$373, ce n'est pas là de la justice; ce n'est pas ce que le Parlement avait décidé. Je m'oppose à ce que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

M. J. L. BROWN (Lisgar): Avant la troisième lecture de ce bill, je désire soumettre de nouveau à l'attention du Gouvernement une question que j'ai déjà mentionnée à diverses

reprises. Je profite de cette dernière occasion pour y revenir. Peut-être le ministre chargé du projet de loi se rappellera-t-il que, durant la discussion de la résolution antérieure, juste avant que l'Orateur quitte le fauteuil, j'ai mentionné la question des pommes de terre. A quelques-uns, la question peut sembler triviale; mais elle est très importante pour les intéressés, et bien que j'aie déjà exposé la question deux ou trois fois, il semble nécessaire d'y revenir.

L'automne dernier, j'ai reçu des communications de mes gens demandant le privilège d'importer des pommes de terre en franchise de l'Etat du Dakota-Nord. On répondit d'abord qu'ils pourraient les importer à 10 c. le boisseau; je crois même qu'un télégramme disait 6 c. A ma demande, le ministre du Revenu national (M. Ryckman) répondit par une question; il me demandait si 10 c. le boisseau serait considéré comme valeur marchande raisonnable. Je reçus d'autres communications; à ce moment, mes gens pouvaient obtenir les pommes de terre pour rien. De nouveau je m'adressai au ministre du Revenu national, mais il me répondit qu'il était possible de mieux régler la situation qu'en créant des tarifs d'intérêt local. Lorsque je mentionnai la question pour la dernière fois, je désirais savoir quelle était cette meilleure façon de traiter la chose que de combler le désir de ces gens en leur permettant d'importer les pommes de terre en franchise. Je ne reçus aucune réponse, cette fois-là. J'avais cru qu'il valait autant abandonner la partie, mais depuis que j'ai mentionné la chose pour la dernière fois dans cette Chambre, j'ai reçu une autre communication que je me propose de lire. J'avais d'abord pensé de lire cette lettre dans cette Chambre aussitôt après l'avoir reçue. J'ai cru cependant que la courtoisie me faisait un devoir de m'adresser encore une fois au ministre. C'est ce que j'ai fait et j'attends encore sa réponse.

Voici la lettre que j'ai reçue:

Morden, Man., 17 mars 1933.

M. J. L. Brown, M.P.,
Chambre des communes,
Ottawa.

Cher M. Brown,

A titre de reeve de la municipalité de Stanley, on me demande constamment pourquoi on ne peut faire venir des pommes de terre de l'autre côté de la frontière où elles se vendent si bon marché. Comme je le sais, vous avez fait votre possible l'automne dernier pour faire enlever les droits et sans y réussir; mais voici le temps où les gens désirent quelques boisseaux de semence et nous nous demandons s'il ne serait pas bon de tenter un nouvel effort.

Le docteur Wiebe représente la circonscription à l'Assemblée législative du Manitoba.

Le docteur Wiebe a promis qu'il tenterait de faire adopter par la législature une résolution